

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de  
**SAINT BOMER LES FORGES**



Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15  
en exercice : 15  
qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 21 juin 2017

objet de la délibération : **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LONLAY L'ABBAYE- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET ARRETE**

COPIE

**REUNION DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à onze heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Marcel BRIONNE, Maire.

Etaients présents : Mme FOUCHER Véronique, MM. LERALLU Didier, LOUVEL Michel, MMES GUIGON Karine, LOUVEAU Arlette, MM. PHILIPPE Vincent, DESAUNAY Pascal, MMES RIFLET Virginie, ÉLIE Stéphanie.

Etaients absents : M. MARGERIE Jean-Claude avait donné procuration à Mme FOUCHER Véronique, Mme CERNÉ Arlette avait donné procuration à M. LOUVEL Michel, M. FILLÂTRE Robert avait donné procuration à M. BRIONNE Marcel, M. DESVAGES Pascal avait donné procuration à M. DESAUNAY Pascal, Mme BRARD Maryvonne.

Secrétaire : Mme FOUCHER Véronique

VU les articles L153-16 et suivants du code de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Lonlay-l'Abbaye en date du 22 mai 2017 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

VU le projet de PLU de Lonlay-l'Abbaye reçu en mairie le 29 mai 2017,

CONSIDERANT le courrier de la commune de Lonlay-l'Abbaye en date du 24 mai 2017 adressé à la commune de St Bômer Les Forges la sollicitant, en tant que commune limitrophe, pour émettre un avis sur le projet de PLU arrêté,

CONSIDERANT que cet avis doit parvenir à la commune de Lonlay-l'Abbaye dans les 3 mois suivants la transmission du dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**-EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Lonlay-l'Abbaye.

Accusé de réception en préfecture  
061-216103697-20170630-2017-054-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2017  
Date de réception préfecture : 04/07/2017

Le Maire,

  
Marcel BRIONNE.